

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU VENDEE GRAND LITTORAL

Charte de prêt des liseuses

CONDITIONS GENERALES

- Le prêt des liseuses est réservé aux adhérents du réseau des médiathèques de Vendée Grand Littoral, âgés d'au moins 16 ans.
- L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte. Pour les adhérents mineurs, la charte est signée par l'un des parents ou représentant légal.
- La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur (ou du représentant légal pour les mineurs) pendant toute la durée du prêt et jusqu'à la vérification du matériel par les bibliothécaires.

LE MATERIEL PRETE

- Une liseuse Kobo ou Vivlio
- Une housse de protection pour la liseuse
- Un câble USB
- La charte de prêt
- Un mode d'emploi

Le contenu de la boîte est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur.

MODALITÉS DE PRÊT

- Une seule liseuse est empruntable par usager.
- Pour emprunter une liseuse il **faut obligatoirement prendre un rendez-vous** : par mail : mediatheques@vendeegrandlittoral.fr, par téléphone au 02 51 90 18 07 ou à la borne d'accueil dans l'une de ces médiathèques :

Talmont Saint Hilaire, Jard-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint-Avaugourd-des-Landes, Angles, Saint-Vincent-sur-Graon

- Le retour se fait également sur rendez-vous.
- La durée du prêt est de 4 semaines.
- Les lecteurs peuvent télécharger des livres numériques gratuitement via le portail des médiathèques : mediatheques.vendeegrandlittoral.fr ou sur le site de la Bibliothèque Départementale de Vendée : emedia.vendee.fr (pour obtenir le code de connexion, se renseigner à la borne d'accueil des médiathèques.)
- En cas de retard, une procédure de rappel est mise en place selon les mêmes modalités que pour les autres documents.
- **Un chèque de caution de 90 euros à l'ordre du Trésor Public est demandé.**



LE RETOUR

- **Le retour doit se faire obligatoirement dans la bibliothèque d'emprunt de la liseuse**, directement auprès des bibliothécaires ou des bénévoles formés à la gestion de ce support. Le retour est effectué par la personne qui a fait l'emprunt.
- Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus et après vérification du bon fonctionnement du matériel devant l'emprunteur. Le chèque de caution est restitué après toutes ces vérifications.
- Si la liseuse est perdue, endommagée ou volée, ou en cas de **non restitution** dans les délais autorisés, le **chèque de caution sera encaissé**.
- En cas de **non restitution** du câble USB ou de la housse de protection, il sera demandé le **remplacement à l'identique**.

RECOMMANDATIONS D'USAGE

- L'autonomie de la liseuse est normalement suffisante pour une durée totale du prêt. En cas de besoin, la batterie doit être rechargée à l'aide du câble USB fourni.
 - L'emprunteur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur les liseuses de la médiathèque. Il veillera à prévenir rapidement la médiathèque d'éventuelle panne.
 - La liseuse est un appareil relativement fragile : Assurez-vous que la liseuse ne soit pas **exposée à une température, luminosité ou à une humidité extrême**.
-
- Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte.
 - Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les règles de prêt, et à restituer la liseuse en l'état.

Date :

Date de retour :

Prénom/Nom :

N° adhérent :

N° de la liseuse empruntée :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal) :

Charte établie en double exemplaire : un exemplaire est remis à l'utilisateur, le 2^{ème} est conservé à la médiathèque jusqu'à restitution du matériel.

